

COMpte-REndU DE LA RéUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017 A 20h30

Le Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, le jeudi 28 septembre 2017 à 20h30

Présidé par Mme Jocelyne VERNON, 1^{er} Adjoint au Maire, jusqu'à l'arrivée au point 3 de M. le Maire, Franck VERNIN, les Conseillers Municipaux étaient présents (29) ou excusés représentés (5) ou absent (1).

Après la désignation de Mme Jocelyne BAK en qualité de Secrétaire de Séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

1	Désignation du Secrétaire de Séance : adopté à l'unanimité
2	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juin 2017 : adopté à l'unanimité
3	Décisions prises par M. le Maire du 16 juin au 12 septembre 2017 : a pris connaissance
4	Demande d'accord d'une garantie d'emprunt : réaménagement de prêts de la société Office Public Habitat de Seine-et-Marne (OPH 77) : adopté à l'unanimité Décision d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant de la ligne de prêts réaménagée d'un montant total de 2 388 866,27 € souscrit par la société Office Public Habitat de Seine-et-Marne (OPH 77) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
5	Demande d'accord d'une garantie d'emprunt : réaménagement d'une partie de l'encours de dette de la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré ANTIN Résidences (SAHLM ANTIN Résidences) avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : adopté à l'unanimité Décision d'accorder le réaménagement de la garantie sur un emprunt représentant 378 676,97 € de capitaux restants dus dont le détail a été joint en annexe, souscrit par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré ANTIN Résidences (SAHLM ANTIN Résidences).
6	Admission en non-valeur : adopté à l'unanimité Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur des Finances de la Ville du Mée-sur-Seine a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances (restauration, crèche ...) détenues sur 60 débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies. Décision d'admettre en non-valeur les créances de la liste des titres recouvrables fournie par le Comptable Public pour un montant total de 13 900.84 €.
7	Constitution de provisions pour risques : adopté à l'unanimité Décision de constituer des provisions au titre des contentieux relatifs à des décisions de « radiation des cadres » et de « préemption d'un local commercial », contestées devant la juridiction administrative de première instance, pour un montant total de 200 000€. Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites pour 200 000 € à l'article 6875 du budget 2017.
8	Tarifs des évènements organisés par les conseils de quartier : adopté à l'unanimité Fixation comme suit les tarifs des évènements organisés par les conseils de quartier : Tarif A : 1 € ; Tarif B : 5 € ; Tarif C : 10 € ; Tarif D : 15 € ; Tarif E : 20 € ; Tarif F : 25 € ; Tarif G : 30 € ; Tarif H : 35 € ; Tarif I : 40 € ; Tarif J : 45 € ; Tarif K : 50 €. Dit que chaque conseil de quartier sera amené à choisir le tarif qui conviendra à la manifestation. Dit que les recettes seront encaissées aux chapitres et fonctions correspondant du Budget Communal.
9	Avenant n°1 à la convention de fourniture d'eau par la Ville de Melun : adopté à l'unanimité Approbation du projet d'avenant présenté. Autorisation à Monsieur le Maire de signer le dit-avenant. Il prévoit que le relevage des compteurs devient mensuel en présence de l'Acheteur (la Ville) ou de son Gestionnaire délégué (Suez), que le Gestionnaire met à la disposition de la Ville du Mée-sur-Seine les informations brutes issues des compteurs en sortie d'un doubleur d'impulsions et que la Ville peut, à ses frais, installer un système de télétransmission de ces informations.
10	Protection juridique et fonctionnelle d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) : adopté à l'unanimité Accord du bénéfice de la protection juridique et fonctionnelle à l'agent de surveillance de la voie publique dans le cadre de la plainte déposée par lui à l'encontre de son agresseur. Décision de prendre en charge le montant des consignations éventuelles, le montant des honoraires d'avocat, le montant des frais d'huissier engagés dans le cadre d'une action civile, le montant des frais d'expertise engagés dans le cadre d'une action civile, le montant des dommages-intérêts éventuellement alloués à l'agent en question, charge à la commune de recouvrer cette somme auprès de l'agresseur qui serait condamné par le Tribunal correctionnel.
11	Reprise de 29 concessions funéraires échues depuis plus de deux ans et non renouvelées dans le cimetière communal du Mée-sur-Seine : adopté à l'unanimité Décision de reprendre 11 concessions funéraires situées dans le cimetière des Ifs, Carré 8, comme suit : N°13 concession MONTAGNE ; N°15 concession BOUCHET ; N°16 concession WISTEAUX ; N°17 concession FAUCHEUX ; N°20 concession PERNIN ; N°24 concession MUSSIÈRE ; N°29 concession TOUNI ; N°30 concession BRATIC ; N°31 concession ACTUARIUS ; N°32 concession FAUCHEUX ; N°33 concession ROCHMER ; 10 concessions funéraires situées dans le cimetière des Thuyas, Carré B, comme suit : N°09 concession KARA ; N°12 concession LAYE ; N°14 concession JOLIVOT ; N°15 concession DUBOIS ; N°16 concession VONBANK ; N°23 concession BALLOT ; N°28 concession TAILLADIER ; N°29 concession MARTIN ; N°30 concession BALIN ; N°31 concession BON ;

	<p>1 concession funéraire située dans le cimetière des Thuyas, Carré G, comme suit : N°18 concession CARRAYROU</p> <p>4 concessions funéraires situées dans le cimetière des Thuyas, Carré K, comme suit : N°7 concession HUOT ; N°15 concession KLAJMAN ; N°16 concession BERKO ; N°17 concession DIOT</p> <p>3 terrains communs situés dans le cimetière des Cèdres, carré A, comme suit : N°04 défunt LECHAT Jacques ; N°05 défunt BOULID Essalih ; N°06 défunt KRATZ Gisèle.</p> <p>Dit que l'opération sera confiée à l'entreprise REBITEC dans le cadre d'un marché conclu. Dit que le montant de l'opération est inscrit au budget, au chapitre correspondant.</p>
12	<p>Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2016 : a pris acte</p> <p>Créée par la Loi du 13 mai 1991, la DSU a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges élevées. En 2016, la DSU attribuée à la Ville du Mée-sur-Seine s'est élevée à 4 764 730 €.</p>
13	<p>Rapport annuel sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) 2016 : a pris connaissance</p> <p>Le FSRIF a été créé pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la Région Île-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région. Il a été demandé à la commune qui a bénéficié du FSRIF lors de l'exercice précédent de présenter un rapport qui retrace les actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie, ainsi que les conditions de leur financement. La Ville du Mée-sur-Seine a bénéficié de 2 483 159 € au titre de ce fonds en 2016.</p>
14	<p>Participation de la Ville du Mée-sur-Seine à l'infrastructure informatique mutualisée dans le cadre de la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information (DMSI) de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) – Avenant à la convention : adopté à l'unanimité</p> <p>Approbation de l'avenant à la convention portant mise en commun des services informatiques de la CAMVS et de la Commune du Mée-sur-Seine et plus particulièrement fixant les modalités de participation de la Ville du Mée-sur-Seine à l'infrastructure mutualisée dans le cadre de la DMSI. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant qui a été présenté ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Dit que les dépenses sont prévues au Budget Primitif 2017.</p>
15	<p>Convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur de la Piscine Municipale du Mée-sur-Seine par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : adopté à l'unanimité</p> <p>Pour ce qui concerne la Commune du Mée-sur-Seine, le Conseil Communautaire a voté le 26 juin 2017 une aide au fonctionnement d'un montant de 99 594 euros pour l'année 2017. La somme est identique à celle versée en 2016.</p> <p>Approbation de la convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur de la Piscine Municipale du Mée-sur-Seine en 2017 par la Communauté d'Agglomération Melun val de Seine. Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention pour le versement d'un fonds de concours pour charges de centralité en faveur de la Piscine Municipale du Mée-sur-Seine en 2017 par la CAMVS.</p>
16	<p>Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la compétence « promotion du tourisme dont la création des offices » à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), au titre de la compétence Université Inter-Âges à la CAMVS par la commune de Melun, et sur l'évaluation des charges liées à l'intégration de quatre nouvelles communes (Limoges-Fourches ; Lissy ; Maincy et Villiers-en-Bière) : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la compétence « promotion du tourisme dont la création des offices » à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS). Notification de cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.</p> <p>Décision d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la compétence Université Inter-Âges à la CAMVS par la Commune de Melun. Notification de cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.</p> <p>Décision d'approuver le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de l'extension de périmètre de Melun Val de Seine aux Communes de Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers-en-Bière. Notification de cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.</p>
17	<p>Cession de 6 lots Résidence Circé au profit de Logement Francilien : adopté à l'unanimité</p> <p>Décision de vendre l'appartement de 62,86 m² située 28, du Bois Guyot ainsi que son cellier et son box formant les lots 46, 137 et 140 et l'appartement de 67,05 m² ainsi que son box et sa cave formant les lots 79, 202 et 332 pour un montant de 238 663 euros net vendeur à la Société LOGEMENT FRANCILIEN, propriétaire à ce jour de 433 logements sociaux situés dans ce bâtiment. Autorisation à Monsieur le Maire de signer les actes notariés y afférents. Dit que les recettes seront inscrites aux chapitres et articles correspondant du budget communal.</p>
18	<p>Approbation de la convention relative à la mise en place de « l'école change avec le numérique » – Plan numérique éducatif pour l'école : adopté à l'unanimité</p> <p>Équipement de l'école élémentaire Racine d'une classe mobile pour la rentrée scolaire 2017/2018, composée de 16 tablettes (15 élèves + 1 enseignant), d'un chariot, de casques, de claviers et d'une sécurisation. Le coût est d'environ 10 000 €, à quoi il convient d'ajouter les travaux de connexion internet (fibre ou installation de boîtiers adaptés). Le coût s'entend également hors maintenance, et hors formation des enseignants qui serait prise en charge par l'Éducation Nationale. Approbation de la convention bilatérale (soutien financier de l'état) relative à la mise en place de « l'école change avec le numérique » qui a été présentée. Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention relative à la mise en place de « l'école change avec le numérique » qui a été présentée. Autorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>

19	<p>Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants, collectif et familial, de la Ville du Mée-sur-Seine : adopté à l'unanimité</p> <p>La demande des parents en matière de mode d'accueil s'est considérablement diversifiée ces dernières années, en raison, notamment, de l'évolution des conditions de vie ou des situations familiales, et l'augmentation du taux d'activité féminine. Le service Petite Enfance a dû adapter les modalités d'accueil des enfants pour répondre au mieux aux besoins évolutifs des familles. En corollaire, il s'est avéré nécessaire d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement des crèches de la Ville, en vigueur depuis le 3 juillet 2014. Approbation du nouveau règlement de fonctionnement applicable pour les établissements d'accueil de jeunes enfants de la Commune. Dit que ce règlement pourra être modifié en fonction des évolutions du service.</p>
20	<p>Attribution subvention exceptionnelle à la Fondation de France pour venir en aide aux victimes de l'ouragan Irma et Maria : adopté à l'unanimité</p> <p>Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la Fondation de France, reconnue d'utilité publique, pour son intervention d'urgence auprès des victimes des ouragans IRMA et MARIA dans les Antilles. Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre correspondant du budget communal. Autorisation à Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>
21	<p>Informations diverses</p> <p>Dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal le 23 février 2017, les marchés suivants ont été passés en :</p> <p>JUIN 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA CRECHE DIABOLO : Les Compagnons Métalliers BREUZARD (91 – Corbeil Essonne) 92 228,00 € HT - TRAVAUX D'ISOLATION PAR L'EXTERIEUR DE LA CRECHE DIABOLO : L. BOUGET (91 – Brétigny/Orge) 107 106,60 € HT <p>SEPTEMBRE 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS LOUIS JACQUES LANTIER AVENANTS Lot n°3 - Charpente métallique – bardage – ITE – ravalement – peinture extérieure : Marché n° 2016/10 – A.I.R.R. (91 – Varennes Jarcy) + 8 428,55 € HT portant le marché à 234 428,55 € HT. Lot n°4 - Menuiseries extérieures : Marché n° 2016/11 – EIFFAGE ENERGIE ILE IDF (77 – Dammarie-Les-Lys) – 774,08 € HT portant le marché à 15 774,18 € HT. Lot n°5 - Plâtrerie – cloisons – isolation : Marché n° 2016/12 – BOUGET (91 – Brétigny/Orge) + 12 642 € HT portant le marché à 105 175 € HT. Lot n°6 - Menuiseries intérieures : Marché n° 2016/13 – BOUGET (91 – Brétigny/Orge) – 8 559 € HT portant le marché à 53 088 € HT. Lot n°7 - Electricité courants forts et faibles : Marché n° 2016/14 – SEGE (91 – Etampes) + 4 862,50 € HT portant le marché à 39 072,50 € HT. Lot n°8 - Chauffage – ventilation : Marché n° 2016/15 – BOUARD (94 – Choisy le Roi) + 11 086,80 € HT portant le marché à 47 369,20 € HT. Lot n°9 - Plomberie sanitaire : Marché n° 2016/16 – BOUARD (94 – Choisy le Roi) + 1 014,72 € HT portant le marché à 3 728,22 € HT. Lot n°10 - Revêtements de sol : Marché n° 2016/17 – BOUGET (91 – Brétigny/Orge) + 10 488,50 € HT portant le marché à 89 146,50 € HT. Lot n°11 - Peinture Lot n°11 : Peinture : Marché n° 2016/18 – R-EL BAT (77 – Moissy Cramayel) + 3 410,95 € HT portant le marché à 22 914,25 € HT.
22	<p>Questions diverses</p>

Avant de clore la réunion, M. VERNIN s'est livré à la traditionnelle séance de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. La séance a été levée à 21h47mn. M. le Maire a ensuite donné la parole au public mais il n'y a pas eu d'intervention.

Le Maire du Mée-sur-Seine,



Franck VERNIN